



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Areva

Question au Gouvernement n° 1776

Texte de la question

VENTE DE LA BRANCHE T&D D'AREVA

M. le président. La parole est à M. Robert Lecou, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Robert Lecou. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, et j'y associe mes collègues Jean-Paul Anciaux, Jacques Domergue, Gérard et Michel Voisin.

Areva, leader mondial du nucléaire, possède une branche transmission et distribution. T&D d'Areva, c'est 31 000 salariés dans le monde et 5 500 en France. C'est plus de 13 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 417 millions d'euros de résultats opérationnels au 31 décembre 2008, 30 000 clients dans 160 pays. Cette activité est dynamique et dégage des marges financières au sein du groupe.

Permettez-moi, madame la ministre, d'avoir un regard ciblé sur un département, l'Hérault, qui ne possède pas de vrai tissu industriel, et qui est concerné par trois sites : Fabrègues, Lattes et La Pompignane, lesquels emploient 1 000 salariés : 1 000 emplois industriels qui comptent énormément pour Montpellier et la région Languedoc-Roussillon. Pour Mâcon, autre exemple, c'est 740 emplois.

La cession de T&D ne nous paraissait pas nécessaire et elle nous inquiète, comme elle inquiète les salariés des différents sites français.

Aujourd'hui, le repreneur a été annoncé. Il s'agit du duo Alstom et Schneider, avec lesquels les négociations vont s'approfondir sur la base, semble-t-il, d'une partition de l'activité T&D d'Areva entre les deux groupes repreneurs.

Cette partition avive les inquiétudes et déjà, des signes commerciaux négatifs se manifesteraient. On peut craindre des restructurations et des disparitions de sites. C'est inacceptable dans le contexte économique de nos territoires.

Je rappelle ici les engagements du Gouvernement et de la présidente du groupe Areva. Le Gouvernement a déclaré qu'il était nécessaire que le projet industriel soit complété par un projet social, et que tout cela soit pris en compte en même temps que le projet financier.

La présidente Anne Lauvergeon a précisé, lors de son audition à l'Assemblée nationale, qu'Areva ne vendra pas sa division T&D si les offres de rachat ne sont pas assez attractives, et que ces offres seront examinées en fonction de leur " intérêt financier " mais aussi de leur " intérêt social ".

M. le président. Merci.

M. Robert Lecou. Comment, madame la ministre, cet intérêt social sera-t-il pris en compte...

M. le président. La parole est à Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

M. Patrick Roy. Et des cadeaux à M. Bouygues !

Mme Christine Lagarde, *ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi*. Monsieur le député, et je m'adresse également à ceux de vos collègues que vous avez cités, le plan de cession prévu, concernant l'activité transmission et distribution d'Areva, s'inscrit dans un plan plus global, qui nécessite en particulier d'identifier 9 milliards d'euros pour financer l'activité d'Areva et son développement à travers le monde.

Dans ce cadre, l'activité transmission et distribution a été offerte à la vente dans un processus ouvert, processus réussi puisque nous avons reçu trois offres de reprise. L'une d'entre elles a été retenue par la société Areva à l'occasion de la réunion, hier, de son conseil de surveillance, pour un examen sur une base exclusive. Cette offre sera examinée, vous le savez, au vu non seulement du critère financier, mais aussi du critère industriel et

du critère social. C'est bien sur la base de ces trois critères que l'offre conjointe du consortium Alstom-groupe Schneider a été retenue.

Vous m'interrogez sur les conséquences sociales en particulier parce que, dans le département de l'Hérault, vous y êtes sensible. Vous avez attiré mon attention préalablement sur cette question. Le groupe Areva a reçu du consortium Alstom-Schneider trois garanties.

Premièrement, aucune fermeture de site, ni en France ni en Europe, pendant trois ans.

Deuxièmement, aucune restructuration entraînant des départs, ni en France ni en Europe, pendant trois ans.

Enfin, le reclassement systématique dans le bassin d'emploi, à équivalence de qualification et de rémunération, pour tout le personnel concerné.

Vous le voyez, ces garanties sont importantes. Elles préservent l'aspect social du dossier. Par ailleurs, son aspect industriel était également tout à fait satisfaisant. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Robert Lecou](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1776

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 décembre 2009